

Lettre d'information

N°5 - février 2000

Editorial

Ainsi que je l'ai déclaré au cours de notre dernière Assemblée Générale le 1^{er} avril 1999, il est temps pour moi de quitter la présidence de l'AMERAMI. Je ne veux pas m'y figer en devenant, selon la loi de la nature, un personnage autoritaire, atrabilaire et entêté, en proie «au désir obsédant de mettre en ordre les affaires des autres». Je m'inspire de la prière d'une très sage religieuse anglaise, dont on a retrouvé le manuscrit dans la cathédrale de Canterbury : «Garde-moi, Seigneur,» demandait-elle, «de croire que je dois dire quelque chose à propos de tout et en toutes et occasions.» 

La dernière de «nos» affaires que je souhaitais «mettre en ordre» était le renouvellement de la convention établie entre la Cité des Sciences et de l'Industrie d'une part, et notre association d'autre part, pour la mise en dépôt et la mise en valeur à La Villette du sous-marin «Argonaute». C'est maintenant chose faite. Aussi, comme nous sommes convenus, je transmets la présidence de l'AMERAMI à notre premier vice-président, l'Amiral Foillard, grand navigateur militaire et privé devant Neptune, ce qui lui permet de bien connaître par expérience professionnelle deux de nos marines, deux composantes du patrimoine maritime que notre association s'efforce de promouvoir.

Depuis l'année 1981, date à laquelle le regretté Aymar Achille-Fould m'accueillit comme successeur à la présidence de notre association à la suggestion de Luc-Marie Bayle, notre «Père fondateur» nous avons considérablement accru notre collection qui, aujourd'hui, est assez représentative des différents types d'embarcations et de navires anciens que nous puissions trouver selon les critères que nous nous sommes fixés : trente ans d'âge minimum, caractère représentatif du type ou évocation du souvenir d'une forte personnalité maritime, état physique permettant une restauration efficace pouvant aller jusqu'à assurer de nouvelles navigations. Nous avons pu ainsi, selon la conception dynamique de la conservation du patrimoine qui est notre caractéristique, restaurer plusieurs unités et les faire naviguer, confiées par conventions à des «patrons» expérimentés.

Il reste à l'AMERAMI maintenant à franchir la ligne d'arrivée dans la course-recherche que nous poursuivons inlassablement depuis vingt-cinq ans afin de trouver et d'aménager un espace public de présentation de la partie de notre collection qui ne navigue pas. L'association et son nouveau président savent que je me tiens à leur disposition - depuis une retraite qui sera plutôt un embarquement pour une nouvelle période de ma vie, comme me le promet le dessin plein de verve de Luc-Marie Bayle - s'ils estiment avoir besoin à un moment donné de l'expérience que j'ai pu acquérir dans cette recherche.

Jacques H. Chauveau

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION «ARGONAUTE»

La convention établie entre la Cité des Sciences et de l'Industrie et l'AMERAMI pour la mise en dépôt à La Villette et l'exploitation à des fins de visite par le public du sous-marin «Argonaute» est venue à expiration le 31 décembre 1999. Les parties ont souhaité prolonger la présentation au grand public de l'«Argonaute», et à cette fin elles ont «actualisé les modalités de leur collaboration». L'AMERAMI concède à la Cité des Sciences et de l'Industrie, pour le monde entier, le droit

«d'exploiter l'Argonaute» à titre commercial ou non, l'association se réservant la faculté de faire référence à l' «Argonaute» sur tous supports et par tous moyens, au titre de ses réalisations. L'accès à l' «Argonaute» est consenti gratuitement aux membres de l'AMERAMI et à ceux de l'Association Générale des anciens sous-marinières sur présentation de leur carte de membre à jour de leur cotisation.

RESTAURATIONS EN COURS

Vedette AB 1 - Les travaux de remise en état (coque, tôlerie, peinture) de cette ancienne vedette construite à Nantes en 1930 et qui assura pendant plus de soixante ans la liaison Dinard - Saint Malo à travers l'estuaire de la Rance, ainsi que la première tranche du programme de charpentage intérieur, ont été menés à bien à Saint Malo (Chantier Technimar). Des conversations sont en cours pour établir les modalités de l'utilisation de cette vedette à des fins touristiques.

Canot de 10.SOm et baleinière de 7m. - Ces éléments de drôme, dons de la Marine nationale à l'AMERAMI, ont été confiés, sous conventions, le canot à l'Association des Anciens Scouts Marins, la baleinière à l'Association pour la Sauvegarde des Embarcations Traditionnelles (ASET), afin de pouvoir naviguer l'été prochain dans le cadre du «Défi Jeunes Marins 2000», et de participer aux manifestations organisées à Brest et à Douarnenez. Ils ont été transférés en septembre 1999 de Dives-sur-Mer à Brégaillon près de Toulon, afin d'être remis en état par le chantier Robin Marine.

JOURNEES DU PATRIMOINE - (18/19 septembre 1999)

Au cours de ces journées, l'AMERAMI a, en collaboration avec la municipalité de Caen, ouvert au public les portes du pavillon Savare, où sont abritées un certain nombre d'unités de sa collection, et où ont été récemment transférés une prame de S,SOm, une yole de 4,50m, et un skiff de 6,50m.

BILAN 1999 DU " «DEHEL»

En 1999, 54 personnes ont navigué à bord du «Déhel», soit pour une «~ournée-découverte», soit pour un embarquement prolongé (200F /jour). Le bateau a parcouru 2200 miles sans incident notable.

POSSIBILITES D'EMBARQUEMENT EN 2000, pour les adhérents de l'AMERAMI

1 - A bord du cotre-pilote «DEHEL» (cf. lettre AMERAMI n° 1, janvier 1998) et du voilier 8.SOm. chemin de fer «SHEENA» (cf. lettre AMERAMI no2, septembre 1998).

- Prendre contact avec Michel BERNEDE, tél:06 11 401446, Hameau de Jobles, 27210 Fatouville-Grestain.

Programme prévisionnel du «Déhel»

<i>Dates</i>	<i>Ports de départ et d'arrivée</i>	<i>Escales</i>	<i>Observations</i>
29/04 - 01/05	Honfleur	Saint Vaast-la Hougue	
01/04 - 06	Honfleur	Saint Valéry-en -Caux	
10/11/12 - 06	Honfleur		Fête des Marins
05/08 - 07	Honfleur - Saint Malo	Guernesey	
10/14 - 07	Saint Malo - Brest	Paimpol, Roscoff	Brest 2000
16/25 - 07	Brest - La Rochelle	Douarnenez - Belle Ile	
26/31 - 07	La Rochelle - Camaret		
01/05 - 08	Camaret - Honfleur	Iles Scilly/Salcombe	

2 - A bord de «VETILLE», voilier de régates 1893, coque en fer (cf. lettre Amerami no2, septembre 1998)

- Prendre contact avec Patrick Brunet, 9 allée Labarthe, 33110 Le Bouscat, tél (bureau) : 05 56 35 12 07.

PRESENTATION DES UNITES DE LA COLLECTION DE L'AMERAMI

FICHE N°5 - «CALYPSO», VOILIER DE COMPETITION DULAC LEMAN

Le lac Léman a été à la fin du XIXe siècle et pendant la première moitié du XXe siècle la surface de compétition de voiliers conçus et dessinés par des architectes navals anglais, français, italiens, américains même, utilisant les formules de jauge en vigueur pour la plaisance océanique.

«Calypso», trois tonneaux de la jauge Godinet 1892 modifiée, a été dessiné par Joseph Guédon, architecte qui créa un grand nombre de yachts à voiles du Léman. Il a été construit en 1911 aux chantiers Bonnin de Lormont, Gironde, pour Maurice Pictet de Rochemont, personnalité marquante du yachting du lac, désireux de vaincre «Briséis» construit sur les plans de l'architecte Costaguta par les chantiers Voltri en Italie. La jauge Godinet, estimait Joseph Guédon, permettait de construire des yachts «d'harmonieuses proportions. Ils furent bien proportionnés comme longueur, bau, tirant d'eau, voilure». Ces yachts, aujourd'hui disparus à l'exception de «Calypso», demeurent dans les mémoires comme symboles de vitesse et d'élégance. De 1911 à 1916, «Calypso» fut cinq fois champion du Léman, et gagna plus de cinquante régates.

Après Maurice Pictet de Rochemont, «Calypso» appartient pendant près de quarante ans à la famille Henri Vincent, de Lyon. Acquis en 1984 par l' AMERAMI, «Calypso» fait l'objet d'une très soignée restauration par les soins du Conservatoire maritime du Havre-de-Grâce, qui a «livré» la coque restaurée en décembre 1999. La restauration du gréement, ainsi que la fabrication d'une nouvelle voilure (l' ancienne étant très fragile), sont envisagées. «Calypso» a gardé ses aménagements et son gréement d'origine.

- coque: en acajou, cintrée (sans quille rapportée), lest de 1,8 tonne de plomb.

- hauteur du mât: 13m. -longueur de bôme: 10,50m. -longueur de flèche: 9,50m. - voilure (confectionnée en 1913 en coton d' Egypte par Ratsey): grand voile: 70m²; foc: 13m²; trinquette: 17m².